

 CITÉ DE LA MUSIQUE PHILHARMONIE DE PARIS	Le Gamelan	 WEESURE <small>Protection</small>
Emetteur : JOUVENET Eric, responsable de la sécurité et de la sûreté	Destinataire : PC Sécurité Incendie Cité de la Musique	Date d'émission : 17/07/2015
Page 1/1	P – 3.05	Date de mise à jour : 14/03/2024

1. Fermeture du Gamelan :

- Certains intervenants du Gamelan ne disposent pas de clé, ils doivent la retirer à l'entrée des artistes et la rendre au même endroit.
- Dans le cas où l'entrée des artistes ferme à 20h00 et que certaines activités du Gamelan se terminent à 21h00, les intervenants ont pour consigne de déposer la clé au P.C.S.I. en partant. La remettre à l'entrée des artistes, le lendemain matin.
- Notifier ses événements sur la main courante électronique OSGRIM dans l'onglet « **Activité courante – Autre** ».

2. Déverrouillage des issues de secours du Gamelan :

- Lors de chaque activité dans l'atelier Gamelan (bâtiment L niveau 0), veiller à ce que l'issues de secours soit déverrouillée.
- Notifier ses événements sur la main courante électronique OSGRIM dans l'onglet « **Activité courante – Déverrouillage de porte** ».
- Dans l'atelier, l'effectif total ne devra jamais dépasser **60 personnes**.

3. Verrouillage des issues de secours du Gamelan :

- Lors de chaque fin d'activité dans l'atelier Gamelan (bâtiment L niveau 0), veiller à ce que l'ensemble des issues de secours soient reverrouillées.
- Notifier ses événements sur la main courante électronique OSGRIM dans l'onglet « **Activité courante – Verrouillage de porte** ».

4. Confinement :

- Le confinement du public présent au GAMELAN, sera pris en charge par les salariés du Pole Education avec le soutien des services civiques et des intervenants. L'ordre de confinement sera donné par un responsable du service sécurité sûreté, de la Direction Générale ou par les forces de l'ordres. L'outils **Alarm Tilt** sera utilisé pour informer les occupants du début et de la fin du confinement.
- Le confinement sera réalisé dans les sanitaires et/ou dans la partie de la salle non visible de l'extérieur (C.F. consignes **Procédure du pôle éducation de la Cité de la Musique en cas de confinement ou Procédure de fermeture d'urgence de la Cité de la Musique**).